

Pôle communication

Mercredi 4 mai 2022

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Autorisation d'exploiter la centrale solaire de Prony Resources

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation d'une centrale photovoltaïque avec stockage sur le site industriel de Prony Resources, sur la commune du Mont-Dore. Sa production permettra de couvrir une partie des besoins énergétiques du site.

La centrale, d'une puissance de 40 MWc avec une capacité de stockage de 10 MWh, sera régie par un contrat de type *power purchase agreement* (PPA) entre TotalEnergies Renouvelables Pacific et Prony Resources Nouvelle-Calédonie, d'une durée de 25 ans.

TotalEnergies Renouvelables Pacific pourra revendre l'énergie de cette centrale au réseau public par l'intermédiaire d'un contrat, dont le tarif de vente ne pourra pas excéder le plus bas tarif d'une centrale solaire au sol sans stockage.

À l'horizon 2026, sur la base des consommations prévisionnelles de la distribution publique de la Nouvelle-Calédonie et des projets déjà autorisés, le projet (52,5 GWh) ferait passer la part du photovoltaïque dans le mix énergétique de la distribution publique à 69,7 %. Les énergies renouvelables représenteront alors l'équivalent de 126,3 % des besoins énergétiques de la distribution publique et près de 27,4 % des besoins énergétiques de la Nouvelle-Calédonie, métallurgistes compris.

* * *

*